

Direction Générale des Services  
GB/TM/FB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023279

### Portant désignation de personnalités en raison de leurs compétences à participer à la commission de délégation de service public

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** la délibération n°2020-029 portant constitution de la Commission de délégation de service public et désignation des membres de la Commission de délégation de service public du 8 juillet 2020 ;

**Vu** l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, se rapportant à la composition et au rôle de la Commission de délégation de service public ;

**Considérant** que la commune a décidé de lancer une consultation qui a pour objet de confier à un opérateur économique, la gestion des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif (partie collecte) et non collectif de la commune,

**Considérant** que la Commission de délégation de service public est chargée d'analyser les candidatures, de dresser la liste des entreprises admises à présenter une offre et de rendre un avis sur les offres,

**Considérant** que le Président de la Commission de délégation de service public entend faire participer aux séances de la Commission de délégation de service public, avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière, objet de la concession de service public,

#### ARRETE

**Article 1 :** Est désignée, pour participer aux séances de la Commission de délégation de service public, la personnalité ci-après listée en raison de ses compétences dans la matière, objet de la concession de service public relatif à la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement :

| Nom      | Prénom | Qualité                                   |
|----------|--------|---|
| CAUCHOIS | Hervé  | Directeur Général des Services Techniques |

**Article 2 :** La personnalité citée à l'article 1<sup>er</sup> dispose des compétences justifiant sa présence aux séances de la Commission de délégation de service public.

**Article 3 :** La personnalité citée à l'article 1<sup>er</sup> bénéficie d'une voix consultative au cours des séances de la Commission de délégation de service public.

**Article 4 :** Monsieur le Président de la Commission est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait au Lavandou, le 11 juillet 2023

Le Maire  
Gil Bernardi



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

*Notification faite à Monsieur Hervé CAUCHOIS en date du .....*

*Signature de l'intéressé :*